

4 – Etude et projet

d – Synthèse du diagnostic des rues et estimation sommaire

- Suite à ces diagnostics des solutions d'amélioration sont proposées et une estimation sommaire des travaux est alors réalisée.
- Le tableau de la page précédente présente ces estimations qui s'élèvent pour l'ensemble des voies à 1109815€ TTC
- Les contraintes fréquemment rencontrées sont :
 - les passages piétons non conformes (Bandes d'éveil à vigilance absentes, bordures non abaissées).
 - largeur du cheminement inférieure à 1,40m.
 - revêtement du cheminement en mauvais état.
 - absence de signalétique.
 - mobilier urbain non conforme et placé dans le cheminement (Bornes, potelets, barrières, jardinières, poteaux, poubelles, signalisation...).
 - Obstacles sur l'emprise du cheminement (terrasses, étals des commerçants, portiques, panneaux publicitaires et enseignes, coffrets EDF/GDF, bornes à incendie....)
- Au cours de ce diagnostic nous avons observé que de nombreuses automobiles sont stationnées sur le trottoir et les passages piétons. Afin d'éviter la pose de potelets qui réduise la largeur de cheminement mais aussi la lecture du cheminement par les personnes malvoyantes, il serait souhaitable que des campagnes de sensibilisation soient régulièrement réalisées.
- Nous apercevons également qu'il n'existe pas de cheminement praticable entre le centre ville et le quartier de Saint Goustan, les dénivelés sont très élevés et les cheminements fréquemment en pavés, cependant ce quartier est desservi par les transports en commun et des places de stationnement sont présentes. Un projet de rénovation du Quai Benjamin Franklin et de la Place Saint Sauveur est en cours de réalisation et un soin particulier sera pris en compte pour l'élaboration du cheminement et des places de stationnement réservées aux personnes handicapées.
- Le Centre ville (ou l'Hyper-centre) est très fréquenté, mais la largeur de l'espace public est limitée. La mixité entre la circulation piétonne, cycliste et automobile reste difficile. Les trottoirs sont peu praticables et leur élargissement n'est possible qu'en supprimant les places de stationnements. Des travaux d'aménagements sont proposés mais l'accessibilité n'est que peu améliorée. D'autres solutions peuvent être envisagées mais beaucoup plus onéreuses et influant sur les flux de circulation environnante.
L'accès réglementé aux véhicules peut être réalisé par exemple par une Zone 20 ou zone de « rencontre ».
En terme d'aménagement et de lisibilité, la "zone 20" suggère l'effacement de la chaussée par un changement de matériaux et un contraste visuel. Ainsi les usagers motorisés perçoivent que l'espace dans lequel ils pénètrent n'est plus essentiellement destiné à l'écoulement du trafic. La priorité sera donnée aux piétons qui n'auront pas obligation de circuler sur les trottoirs, la vitesse des véhicules motorisés sera limitée à 20 km/h